



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

téléphone : 01 56 41 51 10
télécopie : 01 56 41 51 11
secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

Paris, le 19 mai 2016

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Madame la ministre,

En février 2014, le Sgen-CFDT a signé, en même temps que d'autres organisations syndicales, un protocole d'accord avec votre ministère pour ouvrir un cycle de négociations sur les personnels de l'ESR. Cet agenda social devait permettre d'offrir des perspectives concrètes d'amélioration des conditions de travail aux 232 500 femmes et hommes qui font vivre l'enseignement supérieur et la recherche au quotidien, et qui méritent d'être mieux considéré.e.s et mieux reconnu.e.s dans leurs missions.

À l'issue de 6 mois de réunions, force est de constater que cette concertation est très insatisfaisante, faute de pilotage politique et de véritables négociations. On ne peut en effet parler de négociations, puisque aucun responsable politique n'est présent lors des rencontres et que les réunions se résument pour la plupart à un exposé des positions de chacun – faisant d'ailleurs la part belle aux positions des non signataires de l'accord – sans qu'il y ait véritablement de propositions concrètes faites par vos services hormis sur la composition des bilans sociaux. Pour le Sgen-CFDT il serait inacceptable que cet agenda social ne débouche sur rien ou presque. Les personnels ne le comprendraient pas.

Des points majeurs doivent absolument faire l'objet d'avancées. Ainsi, du groupe de travail « agents non titulaires » doit sortir des propositions sur la sécurisation concrète des parcours professionnels. Concernant le groupe de travail « mobilité », il n'est pas acceptable que, contrairement au reste de la Fonction Publique, le droit à mutation des personnels de l'ESR ne trouve pas d'application réelle, en particulier concernant les mutations prioritaires. Les réflexions issues du groupe « Responsabilité sociale de l'employeur » concernant l'amélioration et l'harmonisation des bilans sociaux ne doivent pas rester de simples préconisations mais doivent être réellement appliquées dans tous les établissements. Le groupe de travail « Missions et carrières » doit d'urgence avancer sur la question de la reconnaissance des personnels du premier et second degré affectés dans le supérieur. De même, nous sommes déçus de voir que le dossier de la formation des enseignants-chercheurs, qui semblait être bien lancé en janvier, n'a absolument pas progressé depuis. Enfin, le groupe de travail « Régimes indemnитaires » est une illustration flagrante du manque de propositions et de volonté d'avancer sur ces dossiers. En effet, tout le travail concernant l'application du Rifeep dans quelques mois est bloqué par la

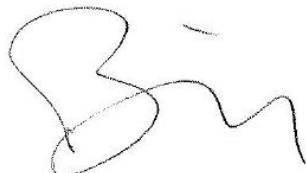
...

...

soi-disant attente d'une réponse concernant la demande d'exemption portée par d'autres organisations syndicales, alors que, interpellée par la CFDT Fonction Publique, la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) a indiqué n'avoir pas été saisie de cette demande. Tant que cette ambiguïté durera, aucun travail constructif ne sera possible sur ce dossier majeur pour les personnels.

Connaissant, Madame la ministre, l'attention que vous portez aux conditions de travail des personnels relevant de votre ministère, nous ne doutons donc pas que vous mettrez désormais tout en œuvre pour donner enfin une véritable impulsion politique à ce dossier et permettre que s'en dégagent des avancées tangibles.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, mes très respectueuses salutations.



Frédéric Sèvre
Secrétaire général